

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 28 mars 2025

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 20 mars 2025

Présents : 11

*vingt-huit mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 12

Présents : Philippe ROSSEEL, Claudine HOUSSELLE, ALAIN GRIFFE,
ERIC VIALA, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER
DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE
PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour : 12

Représentés: JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe
ROSSEEL

Contre : 0

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:
AUDREY
BLANQUET

Présents non votants :

Absents:

Objet: Demande de subvention FCS 2025 : Voirie Communale - DE_011_2025

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de réfection de plusieurs routes d'accès à certaines habitations au sein de plusieurs hameaux communaux.

En effet, les chaussées concernées sont en très mauvais état. Les véhicules de déneigement ne parviennent pas à atteindre les habitations et à rendre la chaussée utilisable lors de fortes précipitations neigeuses.

Aussi, la commune projette :

- de procéder au décaissement du support existant et de faire réaliser par une entreprise spécialisée du béton bitumineux et de mettre à niveau les accotements au village de Feydit ;

- de réaliser des épis drainant de réaliser du béton bitumineux existant, avec mise à niveau des accotements au village de Feydit

Date de transmission de l'acte: 04/04/2025

Date de réception de l'AR: 04/04/2025

015-211500012-DE_011_2025-DE
A G E D I

- de procéder au décaissement du support existant et de faire réaliser par une entreprise spécialisée du béton bitumineux et de mettre à niveau les accotements au village de Chastres;

L'objectif de ce projet étant la sécurisation de la voirie communale et le maintien d'une bonne qualité de service viabilité hivernale.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 38 566,50 € HT et est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2025.

Le Maire propose le plan de financement suivant :

Montant estimatif du projet HT : **38 566,50 €**

Montant estimatif du projet TTC : **46 279,80 €**

Montant des travaux et Des subventions à percevoir	DÉPENSES	RECETTES
Montant des travaux HT	38 566,50 €	
FCS 2025 (50%)		19 283,25 €
AUTOFINANCEMENT (50%)		19 283,25 €
TOTAL	38 566,50 €	38 566,50 €

Le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2025 auprès du Département du Cantal pour le projet de travaux de voirie communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le dispositif FCS 2025 auprès du conseil départemental du Cantal pour un montant de 19 283,25 € à savoir 50% du montant total HT du projet ;
- **VALIDE** le plan de financement proposé ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à la réalisation de ce projet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Date de transmission de l'acte: 04/04/2025
Date de réception de l'AR: 04/04/2025

015-211500012-DE_011_2025-DE
A G E D I

le : 04 AVR. 2025
publié le : 04 AVR. 2025

Date de transmission de l'acte: 04/04/2025
Date de réception de l'AR: 04/04/2025

015-211500012-DE_011_2025-DE
A G E D I

